



**Vendredi 17 avril 2009**

## **COMMUNIQUE DE PRESSE**

### **Etablissement cantonal des assurances sociales : rapport d'activité 2008**

L'Etablissement cantonal des assurances sociales (ECAS), qui occupe 203 collaboratrices et collaborateurs au sein de la Caisse cantonale de compensation AVS, de la Caisse cantonale d'allocations familiales et de l'Office cantonal de l'assurance invalidité (OAI), a publié aujourd'hui son [rapport d'activité 2008](#). Globalement, les prestations versées par l'ECAS atteignent le chiffre de 927 millions de francs, soit environ 13 millions de plus qu'en 2007. Ce sont les montants concernant l'AVS et l'AI (rentes et allocations pour impotents de même qu'indemnités journalières) qui représentent la majeure partie des prestations versées, soit près de 590 millions de francs pour 2008.

#### **Près d'un tiers des Fribourgeois ont bénéficié d'une réduction des primes**

Le nombre de personnes ayant reçu une réduction des primes à l'assurance maladie est en légère baisse par rapport à l'année 2007. En 2008, 77'090 personnes ont bénéficié de la réduction des primes à l'assurance maladie, pour un montant global de 121.5 millions de francs. En moyenne, la réduction atteint le montant de CHF 1'576.- par bénéficiaire et touche 29.3 % de la population résidente du canton.

Pendant le deuxième semestre 2008, des travaux préparatoires en vue de la migration du système informatique relatif à la réduction des primes ont été entrepris. Le nouveau système contribuera à un meilleur service à la clientèle. Ainsi, il sera nettement plus performant en matière d'information des bénéficiaires potentiels et facilitera les révisions annuelles des dossiers existants.

#### **Intégration de nouveaux instruments dans l'organisation de l'Office AI**

La nouvelle organisation mise en place pour répondre aux exigences de la 5<sup>ème</sup> révision AI a permis de développer la prévention et de compléter les prestations de l'OAI. La détection et l'intervention précoces, ainsi que les mesures de réinsertion figurent parmi les nouveaux instruments à disposition. La détection précoce donne la possibilité d'annoncer la situation d'une personne présentant un risque d'invalidité, par exemple en raison d'une incapacité de travail prolongée.

En 2008, 395 communications de détection précoce ont été faites à l'OAI, les employeurs étant pour 42 % à l'origine de celles-ci. Pour trois quarts des demandes, les spécialistes de l'OAI ont conclu à la nécessité du dépôt d'une demande officielle, qui ouvre la possibilité d'une intervention précoce. Celle-ci permet notamment d'analyser si un potentiel de réadaptation existe et de mettre en place des mesures adaptées. Plusieurs personnes ont ainsi pu être maintenues à leur poste de travail, après une prise en charge pluridisciplinaire de leur cas (cf p. 48 du rapport).

L'OAI peut également se prévaloir pour 2008 d'un succès croissant dans le domaine du placement dans les entreprises : 223 personnes ont retrouvé une occupation dans une activité adaptée à leur état de santé, soit 17 % de plus qu'en 2007. Si la bonne conjoncture explique en

partie cette situation, elle est également due à l'ouverture dont font preuve les employeurs. Ainsi, une excellente collaboration a pu s'instaurer entre les spécialistes de l'OAI et un réseau de plus de 2000 employeurs fribourgeois. Il faut ajouter à cela la rapidité de traitement des cas, qui permet aussi de réduire la période durant laquelle les personnes sont écartées de toute activité professionnelle.

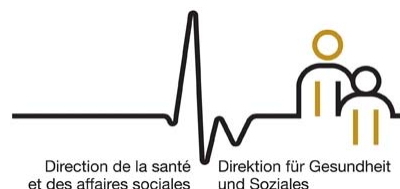
## [Rapport d'activité 2008](#)

### **CONTACTS ET INFORMATIONS**

**Etablissement cantonal des assurances sociales**

**M. Hans-Jürg Herren, Directeur, tél. 026 305 52 70 (10h00-12h00)**

Direction de la santé et des affaires sociales, Claudia Lauper, conseillère scientifique, tél. 026 305 29 04 – 079 347 51 38



Retrouvez les communiqués de presse sur le site internet de la Direction de la santé et des affaires sociales <http://admin.fr.ch/dsas/>